

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **27 juin 2017 à 19 h 13** à laquelle prennent part :

Me Serge Bizier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Fernand Ruel

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-06-275 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-06-276 **Mandat pour plans et devis – Mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière**

ATTENDU la résolution 12-09-288 et la confection des plans de mise aux normes exécutée dans les mois qui suivirent;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour ces plans afin de demeurer prêts à exécuter les travaux lorsque ce conseil le considérera opportun et l'offre de services présentée par la firme d'ingénieurs-conseils Pluritech Inc. à la demande du directeur général;

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder à la firme d'ingénieurs-conseils Pluritech Inc. le mandat de mettre à jour les plans de mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, au coût de 21 400 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté;

ADOPTÉE

17-06-277 **Mandat pour plans et devis – Réhabilitation de la conduite d'égout de la rue Richard**

MODIFICATION

Résolution 19-01-014

ATTENDU l'offre de service présentée par la firme d'ingénieurs-conseils EXP Inc. pour la confection des plans et devis du projet de réhabilitation de la conduite d'égout de la rue Richard à la demande du directeur général;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder à la firme d'ingénieurs-conseils EXP Inc. le mandat de préparer les plans et devis pour le projet de réhabilitation de la conduite d'égout de la rue Richard, au coût de 7 000 \$, plus les taxes applicables, et les services en surveillance de chantier, au coût de 10 550 \$, plus les taxes applicables, plus les frais de déplacement et de repas.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté.

ADOPTÉE

17-06-278

Mainlevée partielle pour les lots développés lors de la phase 3 du développement du Golf La-Fontaine – Autorisation de signatures

ATTENDU le projet de mainlevée présenté par Me Caroline Gélinas, notaire, pour les lots développés lors de la phase 3 du développement du Golf La-Fontaine;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte notarié à intervenir entre la Ville de Princeville et le Club de Golf La-Fontaine (9074-5126 Québec Inc.);

QUE tous les frais découlant de cette mainlevée soient à la charge du Club de Golf La-Fontaine (9074-5126 Québec Inc.).

ADOPTÉE

17-06-279

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 17.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire